

# 7 Jours Filpac Cgt

Directeur de publication : Marc Pevrade - Rédaction : Jean Gersin - n° 51

## Mesures Valls : Créer des emplois par la **fin** du droit social ?

Vivre ensemble avec la troïka Valls-Macron-Rebsamen (VMR) ? Ce gouvernement pratique une politique obsessionnelle : « *détruire le droit social c'est créer des emplois.* » Vivre ensemble avec la certitude que c'est cette politique-là qui alimente les caisses du FN-Le Pen ? Entre la loi Rebsamen contre le droit syndical et avant la loi-49/3 Macron contre le Code du travail, les « mesures » Valls. **Décryptage.**

### 1. « Licencier abusivement à moins cher va créer des emplois » ?

Il s'agit plafonner les indemnités prud'homales accordées aux salariés licenciés sans cause réelle et sérieuse. Plafonner les indemnités prud'homales consiste à récompenser le licenciement abusif. C'est l'agresseur social qui est approuvé, son acte illégal sera approuvé par avance. La victime est sanctionnée, puisque son bon droit vaut moins cher, sans compter qu'elle est jetée au chômage. L'acharnement contre les Prud'hommes est le lien entre la loi Rebsamen, la loi Macron déjà adoptée et les mesures Valls.

### 2. « Créer des emplois consiste à pousser les jeunes dans une précarité-CDD augmentée » ?

Le CDD est à 90% le mode d'emploi. L'extension de la précarité est déclarée politique nationale par Valls : les contrats à durée déterminée (CDD) et les contrats d'intérim pourront être renouvelés deux fois, au lieu d'une actuellement. Cet assouplissement de la prolongation des CDD, que réclamait le patronat, se fera « *sans bien sûr toucher à la durée maximale de 18 mois* » prévue par la loi pour ces contrats, a précisé le Premier ministre, en indiquant que la mesure figurerait dans un amendement au **projet de loi Rebsamen** en cours d'examen au Parlement. Il en irait de même avec le contrat en intérim.

### 3. « Créer des emplois par le quasi doublement de la période d'essai des apprentis » ?

A la demande en premier lieu des patrons

artisans (UPA), **la période d'essai des apprentis va être allongée** : elle reste fixée à deux mois, mais en excluant désormais les périodes passées en CFA (50 % du temps) pour ne garder que celles en entreprise, ce qui revient à passer la période d'essai à quatre mois.

### 4. Créer des emplois par le licenciement du salarié en cas de refus de l'accord compétitivité ?

Les accords de maintien de l'emploi (gel des salaires, augmentation du temps de travail, effacement de droits acquis) pourront désormais durer **cinq ans** au lieu de deux actuellement, et être abandonnés en cours de route. **Un salarié licencié pour avoir refusé l'accord** sera traité selon le droit commun et n'aura donc plus droit à une indemnité chômage de 100% de son salaire pendant un an.

### 5. Créer des emplois en distribuant aux patrons une prime pour un premier CDD ?

Pour 1,2 million de TPE qui n'ont aucun salarié, le gouvernement annonce une aide exceptionnelle à l'embauche du premier salarié. Cette prime, de 2 000 euros la première année et 2 000 euros la deuxième, sera versée pour tous les CDI et CDD de plus de 12 mois signés entre aujourd'hui et le 8 juin 2016. Sont concernées les entreprises n'ayant jamais eu de salarié ou n'en ayant pas eu depuis au moins 12 mois.

### 6. Créer des emplois en exonérant les patrons de cotisations sociales ?

Valls estime que le gel pendant trois ans de l'effet des franchissements de seuils fiscaux jusqu'à 50 salariés va créer des emplois. Tous les versements de nouvelles cotisations, déclarations administratives supplémentaires qui s'enclenchent à partir de 9 et 10 salariés seront relevées à 11 salariés. Les recrutements des entreprises allant jusqu'à 50 salariés inclus ne déclencheront pas de prélèvements fiscaux et sociaux supplémentaires pendant les trois prochaines années.

#### **7. Faire payer le contribuable pour ces mesures ?**

Le coût est estimé à 200 millions d'euros,

selon Emmanuel Macron lors de la conférence de presse de présentation. Le passage des seuils de neuf et dix à onze salariés coûtera un peu plus de 100 millions d'euros, a-t-il dit, et le gel pendant trois ans des prélèvements liés aux seuils sociaux et fiscaux pour les recrutements des entreprises comptant moins de 51 salariés coûtera moins de 100 millions d'euros.

L'aide de 4 000 euros pour le recrutement d'un premier salarié en CDI ou CDD de plus d'un an coûtera quant à elle quelques dizaines de millions d'euros. Paye, contribuable, que tu sois actif, précaire, chômeur ou retraité.

**Ces mesures Valls, comme la loi Rebsamen et la loi Macron-49/3 reposent sur un mensonge propre au libéralisme patronal : « la destruction du droit social résoudra le problème de l'emploi, c'est le Code du travail qui empêche l'embauche. » Si nous laissons faire, nous subirons **et** le recul du droit **et** le chômage sur fond de précarité permanente. Le Medef se frotte les mains et Le Pen en fait son beurre...**

**Voilà pourquoi la Filpac CGT appelle, avec l'UD de Seine-Maritime, à un 25 juin pour Chapelle Darblay UPM, ArjoWiggins, et pour la défense solidaire de tous les emplois menacés.**

#### **Ensemble le 25 juin, pour les revendications suivantes :**

- stop aux licenciements et aux fermetures d'entreprises et de services publics ;**
- arrêt de la précarité (CDD) qui tue l'emploi !**
- utilisation des fonds publics pour la sauvegarde des emplois et la création d'emplois pour les jeunes ;**
- les présidents de régions, au nom de la Constitution, doivent assurer à toutes et tous le droit à l'emploi !**